

Syndicat SUD PTT du Nord
Section SUD Armatiss Nord
11 place de Verdun
Tel : 03 20 67 20 09 Email : sudtelecom@sudptt59.org

IT IS NAO OR NEVER*

Les Négociations Annuelles Obligatoires 2010 étaient à peine ouvertes, que la direction indiquait aux organisations syndicales qu'il n'y aurait rien à distribuer en augmentation générale des salaires pour 2010, hormis les augmentations du SMIC et des minima de la Convention Collective des Prestataires de Services qui lui sont imposées.

A SUD, on pense que l'augmentation de la richesse produite par les salariés d'Armatiss et l'augmentation constante du chiffre d'affaires qui en découle, y compris en cette période de crise, permettrait d'augmenter les salaires et d'améliorer les conditions de travail.

ARMATISS NE CONNAIT PAS LA CRISE...

Chaque année depuis sa création sous la dénomination ARMATISS en 2001, l'entreprise a réalisé une croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres.

Pour l'année 2009, année de crise économique mondiale et de récession généralisée, ARMATISS annonce avoir réalisé un chiffre d'affaires de 92,5 millions d'euros !

C'est une des seules grandes entreprises du secteur du télémarketing en France, avec ACTICALL, à réaliser de tels bénéfices.

Dans ces conditions, nul doute que les revendications des salarié-e-s peuvent être satisfaites, à condition de répartir autrement la richesse produite grâce à leur seul travail !

SUD A DEPOSE UNE LISTE DE REVENDICATIONS

Bien que non invitée à participer aux Négociations Annuelles Obligatoires, notre Représentante de Section Syndicale désignée fin février 2010 a envoyé un courrier à la direction pour faire état des revendications que nous portons au nom des salarié-e-s d'ARMATISS Nord :

- Un véritable 13^{ème} mois, dès 2010, versé pour moitié en juin et le solde en décembre.
- Une augmentation générale des salaires de 5%
- La revalorisation des coefficients selon l'ancienneté
- La suppression des jours de carence maladie
- 1 journée de congé supplémentaire par salarié pour les enfants scolarisés
- Le déplacement dans la semaine des repos tombant sur un jour férié

Déposer des demandes auprès de la direction n'est qu'un premier pas, pour obtenir satisfaction il faudra se mobiliser et agir dans les jours et semaines qui viennent !